

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 00**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRION, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Maire.

Membres présents : M. PETIT Phillippe, Mme SYLVESTRE Florence, Mme CARRA Julie, M. COPPIN Benoît, M. MAUNY Philippe, Mme LETHIMONNIER Claire, M. LECESTRE Bernard, Mme COQUILLE Barbara, M. SÉGADO Éric, Mme COMMEAU Séverine, Mme QUENISSET Carinne, M. MALÈRE Frédéric.

Membres représentés :

Absent : M. Jimmy BORET

Secrétaire de Séance : M. COPPIN Benoit élu à l'unanimité

Assistent également : Mme Cindy FERREIRA, secrétaire générale de mairie

Le quorum étant fixé à 7 membres présents, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024 est adopté à **11 voix « Pour »**, à **0 voix « Contre »** et **1 « Abstention »** (M. COPPIN étant absent lors du dernier conseil municipal).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'insérer à l'ordre du jour UN sujet supplémentaire :

- « ONF : plan de coupe 2025 – ajout de parcelle »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 12 voix « Pour »**, à **0 voix « Contre »** et **0 « Abstention »**.

Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance tel que présenté est adopté à **12 voix « Pour »**, à **0 voix « Contre »** et **0 « Abstention »**.

Ordre du Jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Logement du 8 place de l'église : détermination du loyer
- Création du poste de Rédacteur Territorial
- Panneau Pocket : renouvellement
- Régie Cimetière : création
- Proposition d'achat des parcelles ZL 20, 21 et 22
- Don des parcelles AB 188 et 190
- Prévoyance : participation employeur
- Remboursement de frais à un élu et un agent
- AFR : rétrocession des terres à la commune
- Eau : décision modificative n° 4
- Assainissement : décision modification n°2
- Kronos Solar : promesse de bail
- Etangs de Saint Ange n°3 : destination de la digue + piste
- ATD : convention étude réduction de vitesse
- Vidéoprojecteur : achat
- Restauration vitrages de l'église
- Motion sur les finances du Département et des Collectivités de l'Yonne
- Informations communautaires
- Informations et Questions diverses

LOGEMENT DU 8 PLACE DE L'ÉGLISE : DÉTERMINATION DU LOYER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation du logement sont terminés. Pascal, agent technique, finalise les peintures. Le logement sera remis en location en début d'année 2025. Pour cela, il est nécessaire de fixer un loyer.

Le logement a une superficie de 86,34 m² avec une performance énergétique D.
 D'après l'Observatoire des Territoire et Meilleurs Agents, les loyers dans le secteur avec les mêmes caractéristiques sont entre 679 € et 748 €, soit entre 7.86 € et 8.66 € le m² hors charges comprises.
 Monsieur le Maire propose un loyer de 620 € par mois hors charges comprises.
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** la proposition de Monsieur le Maire, à savoir un loyer de 620 € par mois hors charges comprises.

CRÉATION DU POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est promue au poste de Rédacteur territorial au titre de la promotion interne fixé par l'arrêté de la liste d'aptitude en date du 19 novembre 2024.

Monsieur le Maire propose de créer le poste de Rédacteur Territorial à temps complet (35h) faisant fonction de secrétaire générale de mairie à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière Administratif, au grade de Rédacteur Territorial.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur administratif. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** de :

1. Créer le poste de rédacteur territorial comme indiqué ci-dessus
2. De modifier ainsi le tableau des emplois
3. D'inscrire au budget les crédits correspondants

PANNEAUPOCKET : RENOUELEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'abonnement PanneauPocket arrive à échéance en janvier prochain. Afin de continuer à utiliser l'application, PanneauPocket propose 3 formules d'abonnement pour une commune de moins de 1 000 habitants et adhérent à l'AMRF :

- 1 an : 130 € TTC
- 2 ans : 260 € TTC (+ 3 mois offerts)
- 3 ans : 390 € TTC (+ 6 mois offerts)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** de renouveler l'abonnement PanneauPocket pour 3 ans au prix de 390 € TTC avec 6 mois offerts.

RÉGIE CIMETIÈRE : CRÉATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une régie de recettes « Funéraire » doit être créée pour l'encaissement des ventes d'emplacements dans le cimetière (avec ou sans caveau), des cases des columbariums ainsi que le droit de gravure sur la stèle du « Jardin du Souvenir ».

Les encaissements pourront se faire exclusivement en chèque ou espèces.

CIMETIÈRE - DURÉE DE CONCESSION		
CINQUANTENAIRE (50 ans)	Concession nue	
	Caveau	1 place
		2 places
		3 places
		4 places
TRENTENAIRE (30 ans)	Concession nue	
	Caveau	1 place
		2 places
		3 places
		4 places
TEMPORAIRE (15 ans)	Concession nue	
	Caveau	1 place
		2 places
		3 places
		4 places
COLUMBARIUM - DURÉE DE CONCESSION		
CINQUANTENAIRE (50 ans)	1 place	
	2 places	
TRENTENAIRE (30 ans)	1 place	
	2 places	
TEMPORAIRE (15 ans)	1 place	
	2 places	
JARDIN DU SOUVENIR		
Droit de gravure		

En date du 03 décembre 2024, Monsieur GIRARD, responsable du service de gestion comptable de Joigny, accepte la création de la régie de recettes funéraire de la commune de Brion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »** de créer une régie de recettes « Funéraire » comme indiqué ci-dessus.

PROPOSITION D'ACHAT DES PARCELLES ZL 20, 21 ET 22

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les trois parcelles appartenant à Dominique LECESTRE à l'entrée du village (route de Bussy) sont en ventes.

Le terrain est agrémenté de fruitiers et partiellement clôturé pour une superficie de 3 578 m².

Ces parcelles sont classifiées en zone An (Agricole Non-constructible).

Le prix moyen des terres agricoles est de 3 840 €/ha.

Monsieur le Maire propose d'acquérir les trois parcelles et propose un montant minimum de 1 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** :

- d'acquérir les 3 parcelles
- propose une négociation maximum à hauteur de 2 000 €

DON DES PARCELLES AB 188 ET 190

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame MARIZY Sylvie fait don des parcelles AB 190 et 188 situé « Chemin du Puits ».

Madame MARIZY demande que les frais de notaire soient à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose d'accepter le don de Madame MARIZY et de voir si un acte administratif peut-être fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTTE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 1 « Abstention » (Mme CARRA)** le don de Madame MARIZY, et **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir l'acte administratif ou **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte devant notaire.

PRÉVOYANCE : PARTICIPATION EMPLOYEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la participation employeur concernant la prévoyance a été mise en place sur la collectivité le 1^{er} janvier 2021 (délibération 2020/NOV/066). La commune participe, à ce jour, à hauteur de 5 €/mois/agent ayant un contrat prévoyance labellisé.

La Protection Sociale Complémentaire (PSC) devient, à compter du 1^{er} janvier 2025, une obligation pour l'employeur de participer avec un montant minimum de 7 € mensuel brut par agent (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public ou de droit privé) qui souscrit à un contrat prévoyance labellisé.

C'est un contrat de protection pour l'agent en cas d'arrêt de travail, de mise en retraite pour invalidité et décès.

Monsieur le Maire propose une participation à hauteur de 7 € /mois/agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de participer au contrat de prévoyance des agents qui souscrivent un contrat prévoyance labellisé. Le montant de la participation sera de 7€/agent/mois.

REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ÉLU ET UN AGENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu' :

- un élu a effectué des achats pour le marché de Noël (décorations et autres) organisés par la commune pour un montant de 145.11 €.
- un agent a fait le plein de gasoil de la nacelle louée chez Corberon pour un montant de 33.02 €.

Monsieur le Maire propose de rembourser l'élu et l'agent pour le montant de leurs dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTTE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le remboursement des dépenses faites par l'élu et l'agent communal.

Madame CARRA ne prend pas part au vote étant concernée.

AFR : RÉTROCESSION DES TERRES A LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Foncière de Remembrement est en cours de dissolution. Les terres agricoles louées aux agriculteurs leurs sont vendues.

Les autres parcelles (haies, chemins, ...) seront cédées gratuitement à la commune.

Monsieur le Maire propose :

- d'accepter cette rétrocession des parcelles de l'AFR
- de prendre en charge les frais notariaux
- de donner pouvoir de signature lors de la donation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** :

- **ACCEPTTE** la rétrocession des parcelles de l'AFR
- **DE PRENDRE** en charge les frais notariaux
- **DE DONNER** pouvoir de signature lors de la donation

BUDGET EAU : DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'une fuite d'eau chez un administré, il y a lieu de lui rembourser une partie de sa facture d'eau. Pour ce faire une décision modificative est nécessaire comme suit :

- 6817 Provisions	- 200.00 €
- 673 Titres annulés	+ 200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, la décision modificative comme indiqué ci-dessus.

BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'une fuite d'eau chez un administré, il y a lieu de lui rembourser une partie de sa facture assainissement. Pour ce faire une décision modificative est nécessaire comme suit :

- 6817 Provisions	- 300.00 €
- 673 Titres annulés	+ 300.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, la décision modificative comme indiqué ci-dessus.

KRONOS SOLAR : PROMESSE DE BAIL

A la suite de la présentation du projet de poser des panneaux photovoltaïques sur les parcelles ZB 96 et ZH 53, la Société Kronos Solar demande l'autorisation de poursuivre les études sur ce projet.

Monsieur le Maire propose de signer une promesse de bail suivant les conditions suivantes :

- 4 ans renouvelable 1 x 2 ans
- Toutes les charges pour Kronos Solar
- Surface : 4,6 ha
- Loyer 5 000 €/ha/an à partir de la mise en service (23 000,00 €)
- Prime de mise en service de 30 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 1 « Abstention » (Mme CARRA)** d'autoriser la Société Kronos Solar de poursuivre les études du projet de panneaux photovoltaïque suivant les conditions, mentionnées dans le bail et ci-dessus.

ÉTANGS DE SAINT ANGE N°3 : DESTINATION DU BOIS + PISTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les arbres ont été coupés pour réaliser la piste d'accès à la digue et de la dégager.

Monsieur le Maire propose de mettre le bois en vente pour du bois de chauffage.

Monsieur MAUNY propose de l'intégrer dans la distribution des affouages 2024/2025 et de fixer le prix à 6€ le stère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de mettre le bois en vente en l'intégrant dans la distribution des affouages 2024/2025 au prix de 6€ le stère.

ATD : CONVENTION ÉTUDE RÉDUCTION DE VITESSE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec l'Agence Territoriale Départementale pour une étude d'aménagement des entrées de Brion (rue de la république et rue du colombier). Le montant de l'étude de solutions sur le terrain s'élève à :

- 7 jours x 350 € HT/j = 2 450 € HT soit	2 940 € TTC
- Option : réunion supplémentaire	+ 210 € TTC
- Option : analyses des offres suite à la négociation :	+ 420 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de signer la convention avec l'Agence Territoriale Départementale pour une étude d'aménagement des entrées du village.

VIDÉOPROJECTEUR : ACHAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquérir un vidéoprojecteur dans la salle du conseil municipal. 4 entreprises ont été contactées, 2 ont répondu.

ENTREPRISE	PRIX TTC
Hasiak (Migennes)	1 538.81 €
STB 89 (Joigny)	1 476.00 €
Ibère Elec (Migennes)	Pas de réponse
SOS Informatique (Appoigny)	Pas de possibilité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de valider le devis de l'entreprise Hasiak pour un montant de 1 538.81 €. L'entreprise connaît la salle de conseil étant donné que c'est eux qui ont fait les travaux de rénovation de la mairie.

RESTAURATION VITRAGES DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Florence SYLVESTRE, adjointe au maire.

Madame Florence SYLVESTRE rappelle au Conseil Municipal que des vitres sont cassées à l'église. Deux entreprises ont été consultés pour un remplacement à l'identique.

- Hamelin Aluglace : 1 264.80 € TTC
- Métallerie Monteillet : 742.58 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de retenir le devis de l'entreprise Métallerie Monteillet pour un montant de 742.58 € TTC.

MOTION SUR LES FINANCES DU DÉPARTEMENT ET DES COLLECTIVITÉS DE L'YONNE

Monsieur le Maire fait lecture de la motion sur les finances du Département et des collectivités de l'Yonne au Conseil Municipal. Le Conseil Départemental demande à toutes les collectivités de prendre une délibération concernant la motion sur la réalité des finances du Département et des collectivités de l'Yonne à la suite du remaniement du nouveau Gouvernement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de soutenir la motion sur la réalité des finances du Département et des collectivités de l'Yonne.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

- **Voirie et Travaux :**
 - Les petites révisions sur le PLUi sont toujours en cours dont la parcelle concernant le projet de panneaux photovoltaïques.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **Déclaration d'intention d'aliéner :**

29/10/2024	AB 222
28/10/2024	B 18
25/11/2024	AB 164

- Monsieur le Maire :
 - La société SOMELEC va débiter les travaux de l'éclairage public vers la mi-décembre pour une durée d'environ 6 mois.
 - Le matériel informatique du secrétariat de la mairie va être changé le 4 décembre prochain.
 - Le pot du Noël du personnel aura lieu le 23 décembre à 17 dans la salle du conseil.
 - Les vœux du maire auront lieu le dimanche 12 janvier 2025 à 10h30 à la salle des fêtes « Les Granges du Château ».
 - Le pignon construit chez Monsieur JALLABERT pour procéder à la démolition de la maison GASCARD n'est pas enduit. Monsieur JALLABERT demande qu'il le soit. Monsieur le Maire va demander des devis. Monsieur MALÈRE se propose d'en faire un.
- M. Éric SÉGADO :
 - Merci à Boris pour le broyage des haies dans les chemins et le tour des poteaux sur la Route de la Fourchette.
- Mme Florence SYLVESTRE :
 - Le goûter des anciens aura lieu mercredi 4 décembre à 15h. L'association La Boîte à Chansons fera une animation musicale. 45 personnes de plus de 70 ans sont attendus.
 - Le marché du mardi soir s'agrandit. Un maraicher et un traiteur vietnamien sont présents tous les 15 jours. Beaucoup de monde y participe mais sollicite la présence des élus plus souvent.
- Mme Julie CARRA :
 - Le conseil d'école a eu lieu le 4 novembre dernier. 79 enfants sur le RPI cette année (2024/2025) et une prévision de 85 enfants l'an prochain (2025/2026).
 - Les instituteurs ont rajouté un point sur le règlement intérieur : « Tenue correcte au sein des établissements scolaires ».
 - Les écoles ont différents projets pour cette année (cinéma, piscine, visite à la bibliothèque de Brion).
 - Les instituteurs remercient la commune, Pascal et Boris pour les différents travaux à l'école et l'association des parents d'élèves pour leur don de 210,50 €.
 - Le Marché de Noël a eu lieu le dimanche 24 novembre dernier. La commune remercie les employés pour leur investissement, le Comité des Fêtes pour la buvette, les Croq' Notes pour le concert et Monsieur et Madame BORET pour le prêt des accessoires de décorations. Merci à la ville de Joigny et aux agents pour le prêt et le montage des chalets. Tous les bénéfices de cette manifestation ont été reversés à la caisse des écoles de Brion.
 - *Monsieur le Maire remercie Julie pour son travail.*
- Mme Séverine COMMEAU :
 - Cérémonie du 5 décembre à 10h45 à la Fourchette.

- Mme Claire LETHIMONNIER :
 - Les arbres sur la route de Looze sont dangereux et fragiles, ils tombent de peur.
 - *Monsieur le Maire : on va recenser les propriétaires et leur envoyer un courrier pour demander l'élagage des arbres.*
- M. Benoit COPPIN :
 - Le côté sud de l'église (à gauche de la porte) il y a un problème de gouttière. Voir si avec une nacelle on peut y remédier.
- M. Bernard LECESTRE :
 - Les tracteurs de sapins rouleurs excessivement vite dans la rue du Monceau et dans tout le village. Faire un rappel à Monsieur Christophe MAUNY.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H06.

Table des délibérations :

- Logement du 8 place de l'église : détermination du loyer
- Création du poste de Rédacteur Territorial
- Panneau Pocket : renouvellement
- Régie Cimetière : création
- Proposition d'achat des parcelles ZL 20, 21 et 22
- Don des parcelles AB 188 et 190
- Prévoyance : participation employeur
- Remboursement de frais à un élu et un agent
- AFR : rétrocession des terres à la commune
- Eau : décision modificative n° 4
- Assainissement : décision modification n°2
- Kronos Solar : promesse de bail
- Etangs de Saint Ange n°3 : destination de la digue + piste
- ATD : convention étude réduction de vitesse
- Vidéoprojecteur : achat
- Restauration vitrages de l'église
- Motion sur les finances du Département et des Collectivités de l'Yonne

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires :
Après dépôt en Préfecture le
Et publication le

Le Maire,
Philippe PETIT



Le secrétaire de séance,
Benoit COPPIN

